

RÈGLEMENT : Concours photo été 2025 – Médiathèque de Bruyères

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU CONCOURS

La médiathèque de Bruyères souhaite organiser un jeu-concours intitulé "Concours photo 2025" dont les gagnants seront désignés par vote du jury en suivant les conditions définies ci-après.

Le concours se déroulera du mardi 01 juillet au samedi 13 septembre 2025.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1. Le concours est gratuit et ouvert à tous les enfants de 6 à 18 ans, à l'exclusion des enfants des membres du jury.

Le concours est ouvert à 2 catégories :

- animaux sauvages
- animaux domestiques

2.2. La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le concours est limité à une seule participation par enfant. La participation au concours est strictement personnelle et nominative.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent remettre leur création accompagnée de la fiche d'inscription uniquement par mail à accueil.mediathèque@bruyeres.fr

Le thème de ce concours est « les animaux ». Les photos devront respecter ce thème.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la médiathèque.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

ARTICLE 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 3 membres : Davina KOHLER, Mikaël CERQUEIRA (agents de la médiathèque) et Télió MAUBRÉ (adjoint au maire de Bruyères à la Jeunesse, la Culture, les Affaires scolaires, la Petite enfance et les Seniors).

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jury désignera les vainqueurs. Il y aura 3 gagnants dans chaque catégorie.

ARTICLE 7 – GAINS

Chèque lire d'une valeur de 12€. Ceux-ci sont généreusement offerts par le CNC dans le cadre de l'opération « Partir en Livre ».

Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lot à gagner.

ARTICLE 8 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

La médiathèque annoncera les gagnants et remettra les prix le **samedi 04 octobre 2025**. Cette date pourrait être repoussée à une date ultérieure en cas de contrainte majeure.

Les gains seront remis aux vainqueurs uniquement sur place à la Médiathèque de Bruyères. Aucun envoi ne sera effectué par la médiathèque.

ARTICLE 9 – INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.